

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2020_ 0161

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020,
L'an deux mille vingt , le vingt cinq septembre, à 19h00,

Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 18 septembre 2020, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, mairie principale, sous la présidence de M. **VISKOVIC, MAIRE.**

PRÉSENTS : M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, Mme TROQUIER, M. RATOUCHNIAK, Mme JEGATHEESWARAN, M. DUMONT, Mme SABOUNDJIAN, M. MAYOULOU NIAMBA, M. DUJARDIN DRAULT, Mme VISKOVIC, Mme SAKHO-CAMARA, Mme ROTOMBE, Mme VICTOR-LEROCH, Mme NATALE, M. BRICOGNE, M. TRIEU, Mme RAJAONAH, M. ROSENMANN, Mme DAGUILLANES, M. DOTE, Mme JULIAN, M. TATI, Mme SAFI, M. BEGUE, M. BOUTET, M. CHAVANCE, Mme RENIER, M. DRAME, Mme PERUGIEN.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. ABOUDOU qui a donné pouvoir à Mme VISKOVIC
M. DOTE qui a donné pouvoir à M. TIENG jusqu'à 19h10
Mme MONIER qui a donné pouvoir à M. MIERI MAYOULOU

Sortie de Mme Safi au point 11 relatif à la mise en place de l'indemnité horaire pour travail de nuit, retour au point 12.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme SAFI

15) MODIFICATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES CENTRES DE PÉDAGOGIE ET DE RÉADAPTATION POUR HANDICAPES (CPRH)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-6, L 5211-7 et L 5211-8,

VU l'arrêté préfectoral 2020/DRCL/BLI/n°4 du 23 janvier 2020 portant modification des statuts du syndicat intercommunal des centres de pédagogie et de réadaptation pour handicapés,

VU la délibération n°DEL2020-0083 du 26 juin 2020 portant élections des délégués de la commune au sein du syndicat intercommunal des centres de pédagogie et de réadaptation pour handicapés (CPRH),

CONSIDERANT que conformément aux statuts du Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés récemment modifiés, la commune de Noisiel compte désormais 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

CONSIDERANT qu'il convient par conséquent d'adapter le nombre de délégués à cette modification statutaire,

ENTENDU l'exposé de M. VISKOVIC, MAIRE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, (31 VOTES POUR, 0 VOTE CONTRE, 2 ABSTENTIONS)

PROCÈDE à l'élection des 3 délégués titulaires et des 3 délégués suppléants de la commune de Noisiel au Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogies et de Réadaptation pour Handicapés,

DÉSIGNE les membres du Conseil municipal délégués de la commune de Noisiel au Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogies et de Réadaptation pour Handicapés ainsi :

Titulaires :

- 1) Gérard BEGUE
- Patricia JULIAN
- Claudine ROTOMBE

Suppléants :

- Patrick RATOUCHNIAK
- Chirani JEGATHEESWARAN
- Carline VICTOR- LE ROCH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Publié au RAA le 30 SEP. 2020